



**2024-03-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2024-03-02 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**4.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Maire :**

Il souhaite en son nom et celui des membres du conseil les sympathies à la famille de monsieur Marcel Hamilton

**Conseillers :**

Aucun suivi des conseillers

**5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Réception d'une lettre du Club de la Fadoq pour l'ajout de place de stationnement pour les handicapés.

Réception d'une lettre du Chœur de la Baie (Chorale) pour la location d'un local.

Réception d'une lettre du MAMH confirmant une aide financière à la municipalité en 2024 montant à confirmer ultérieurement.

**2024-03-03 6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 29 février 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain



D'approuver la liste des comptes à payer en date du 29 février 2024, au montant de 70 863.93 \$ et d'autoriser le paiement;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2024-03-04 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 29 FÉVRIER 2024**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 29 février 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 29 février 2024.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2024-03-05 6.3 DÉPÔT DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES DE BAIE-TRINITÉ À LA MRC DE MANICOUAGAN**

**ATTENDU QUE** des comptes de taxes restent impayés pour l'année 2022-2023-2024

**ATTENDU QUE** La M.R.C. de Manicouagan procédera à la « vente d'immeubles pour non-paiement des taxes » le jeudi 13 juin 2024 à 10 h 00, à la M.R.C. de Manicouagan, 768 rue Bossé à Baie-Comeau ;

**ATTENDU QUE** le seuil minimal des comptes à inclure dans cette procédure est de 100 \$ pour l'année 2022-2023-2024 ;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable qu'une telle procédure puisse avoir lieu, afin que la Municipalité puisse recouvrer les montants qui lui sont dus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

**DE** mandater le directeur général monsieur Éric Doyle à envoyer à la MRC de Manicouagan la liste des immeubles pour non-paiement de taxes dont le solde pour l'année 2022-2023-2024 est supérieur à 100 \$ ;

**DE** mandater la MRC de Manicouagan pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes en vertu de la liste que la municipalité lui a fournie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2024-03-06 6.4. FIN D'EMPLOI POUR UN EMPLOYÉ AU SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** des agissements du pompier # 03-39 contreviennent aux protocoles mis en place par la caserne de Baie-Trinité et le service d'incendie de Baie-Comeau;



**CONSIDÉRANT QUE** la caserne de Baie-Trinité doit continuellement s'assurer de pouvoir continuer ses activités compte tenu des normes exigibles et de la CNESST dans le dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** les manquements du pompier # 03-39 mettent la municipalité dans une position précaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean Proulx et résolu majoritairement, de terminer le lien d'emploi avec la municipalité du pompier # 03-39.

2024-03-07

**8.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Trinité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**ATTENDU QUE** pour des motifs extraordinaires, la municipalité n'a pas été en mesure de déposer la demande dans les temps originaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Mme Carole Jourdain, appuyée par M. Bernard Jourdain, il est majoritairement résolu et adopté que le conseil de Baie-Trinité approuve les dépenses d'un montant de 13 763.38 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-03-08

#### **11.1. MANDAT À LA FIRME LA BOITE À CLÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DES VILLAGES-RELAIS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Trinité souhaite déposer sa candidature pour le programme des villages-relais;

**ATTENDU QUE** le dépôt de la candidature de la municipalité demande une expertise et du temps que l'équipe présente à la municipalité ne dispose pas;

**ATTENDU QUE** la firme La Boite à Clés nous a été recommandée par les responsables des dépôts de candidatures pour les villages-relais, notamment pour leurs réalisations dans le dossier de la ville de Port-Cartier;

**ATTENDU QU'**un financement du gouvernement couvrira l'entièreté du coût d'embauche de la firme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: M. Yvan Thibeault

**QUE** le conseil de la municipalité du village de Baie-Trinité accepte de mandater la firme de Boite à Clé pour la somme de 18 820.00\$ approximatif pour leur expertise dans le programme des villages-relais;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

#### **12. VARIA**

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Bernard Poulin :**

1. Il demande que prévoit la municipalité de faire avec l'érosion des berges du secteur de la rue Poulin, car il y a des maisons en situation précaire?

**Réponse de m. Baillargeon :** Les démarches ont débuté en 2023. La sécurité civile nous dit que la situation n'est pas alarmante. Le processus est long.

2. Quand est-ce que ça va commencer? Il propose d'aller faire une promenade sur le long de la plage.

**Réponse de m. Baillargeon :** Le dossier de la municipalité de Pointe-aux-Outardes à durer 20 ans et à coûter 25 millions dollars. Nous sommes à la merci des fonctionnaires. La promenade se fera vendredi.

**M. Jean-Claude Carrier :**

1. Est-ce qu'il y a des projets d'amélioration de la rue Bilodeau?

**Réponse de m. Baillargeon :** Nous cherchons du financement et un moyen de récupérer l'asphalte. Le seul programme est le PRIL. Nous ne sommes pas encore prêts à investir sur l'asphalte et augmenter les taxes. Les employés mettent du calcium pour aider à ce que la poussière ne lève pas.



2. Est-il possible de mettre des dos d'âne pour ralentir le trafic et empêcher la poussière de lever?

**Réponse de m. Baillargeon :** On regarde au printemps pour les dos d'âne.

**Mme Colette Imbeault :**

1. À la dernière séance on vous a demandé de nous fournir un document nous montrant les sommes dépensées par la municipalité pour chaque mois?

**Réponse de m. Doyle :** Tant que la comptabilité ne sera pas à jour, je ne fournirai aucun document.

2. Pourquoi le procès-verbal de la séance du 7 février 2024 n'est pas sur le site encore?

**Réponse de M. Doyle :** Tant que les procès-verbaux ne sont pas adoptés, nous ne les mettrons pas sur le site. Il a été adopté ce soir donc dans les prochains jours il sera sur le site.

3. Pourquoi la conseillère no 5 est elle encore en poste étant donné qu'elle n'était pas présente aux dernières assemblées selon le règlement M-237 elle ne devrait plus siéger?

**Réponse de m. Baillargeon :** Les justifications de la conseillère no 5 sont valables.

**Réponse de Mme Jourdain :** Mes absences sont justifiées, je travaille au pénitencier de Port-Cartier et lorsqu'un événement arrive et que nous ne pouvons pas sortir du pénitencier, je ne peux être présente à la réunion.

**Mme Doris Beaudin :**

1. L'érosion des berges aux Ilets Caribou aussi sont problématique pouvez-vous régler les dangers qui sont présents?

**Réponse de m. Doyle :** Il explique qu'il a participé à une réunion sur le sujet la semaine dernière et qu'il va apporter les points discutés sur l'érosion des berges à la prochaine réunion qu'il aura avec eux.

**M. Marc Boucher :**

1. Je reviens sur le sujet des eaux usées donc je n'ai pas eu de nouvelles?

**Réponse de m. Baillargeon :** Venez voir mardi prochain à 10h pour que je puisse répondre à toutes vos questions sur le sujet.

2024-03-09

#### 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet  
DE lever l'assemblée, il est 19h26

 Étienne Baillargeon Maire	 Éric Doyle Directeur général secrétaire-trésorier
---	--

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

  
Étienne Baillargeon  
Maire